



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn
Commune de LISLE-SUR-TARN
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE PORTANT RETRAIT
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 081-218101459-20260220-2026_16-AR



N° 2026_16

Le Maire de la commune de Lisle sur Tarn.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L2122-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 novembre 2025 portant modification du règlement intérieur du marché de plein vent ;

Considérant la décision du Bureau de l'association des Forains de Lisle-sur-Tarn de ne plus assurer la gestion du marché à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation d'occupation du domaine public accordée à l'association des Forains de Lisle-sur-Tarn est retirée.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampilation sera transmise :

- en Préfecture du Tarn ;
- en gendarmerie ;
- à l'association des Forains de Lisle-sur-Tarn.

Fait à Lisle sur Tarn, le 20 février 2026

Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le (voir visa). La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.